

qui gouverne la France sous la Ve république?

Par **deydey**, le 11/03/2006 à 09:30

voilà mon sujet :

arrow: **qui gouverne la France sous la Ve république?**

notre chargé de td nous a conseillé de regarder le fonctionnement général, de parler des textes, de la pratique et des éventuels décalages ce qui devrait selon lui nous permettre d'avancer dans la compréhension du sujet!

dans la constitution du 4 octobre 1958

on constate que le titre premier est réservé à la souveraineté et que le titre II concerne le président de la république avant d'envisager dans un titre III le gouvernement et dans un titre IV le parlement et le titre V sur les rapports entre le gouvernement et le parlement!

je voulais savoir des petites choses :

la problématique concerne-t-elle la question de l'effectivité du pouvoir sous la Ve ou pas du tout?

et faut-il s'appuyer uniquement sur ces textes pour trouver un semblant de solution?

merci et bonne journée

Par **sabine**, le 11/03/2006 à 10:03

Je pense qu'il faut aussi parler de la pratique. Il n'est pas écrit qu'en période de cohabitation le 1er ministre "remplace" le président.

Par **bob**, le 11/03/2006 à 10:24

A mon avis le sujet pose le problème de la répartition des pouvoirs entre premier ministre et président de la république.

Y a-t-il une hiérarchie qui se dégage? Des domaines qui échappent totalement à l'un ou à l'autre?

Par ailleurs, il semble essentiel d'aborder la pratique institutionnelle en la mettant en relation ac les textes : election au S.U.D du président, apparition du quinquennat.

Il faut noter que les relations dépendent des hommes au pouvoir : Chirac avait un ascendant net sur Raffarin alors que De Villepin semble bénéficier de plus d'autonomie. Voilà quelques pistes, j'espère que cela répond à ta question.

Par **cirdess**, le **11/03/2006** à **16:51**

Je pense qu'il serait pas mal de montrer aussi comment l'équipe gaullienne s'est arrangée pour que le Sénat reste toujours à droite et serve de garde fou, ce qui explique pourquoi la gauche le remet souvent en cause et propose de le supprimer.

Le mode de scrutin pour l'élection des sénateurs est tel que le Sénat sera considéré comme l'allié d'un Président de droite alors qu'il sera le "cailloux dans la godasse" d'un Président de gauche.

C'est juste une partie du sujet.